

Demande de financement d'un projet lourd

Un projet lourd est un projet :

- en lien avec la stratégie et/ou le projet d'établissement
 - et/ou répondant à un besoin en matière d'expérimentation
- Il doit également être conforme aux orientations de la politique ANFH (projet stratégique et politique régionale AURA).

Critères pris en compte pour la priorisation des demandes :

- Taux d'utilisation de l'enveloppe Plan de l'établissement ou des établissements si le projet est porté par plusieurs établissements, en année N-1, et en année N-2 le cas échéant
- Obligation de faire appel à un organisme de formation externe (sauf raison très spécifique susceptible de justifier une dérogation)
- Priorité pouvant être donnée aux établissements n'ayant pas fait de demande au cours des 2 années précédentes, à l'appréciation du CT

RENSEIGNEMENTS :

• Nom de l'établissement demandeur ou du groupement d'établissements (GHT/directions communes) :

• Montant prévisionnel des dépenses de formation pour 2022 :

€

INTITULÉ DU PROJET LOURD DE FORMATION 2021 pour lequel une aide financière est sollicitée :

PLAN DE FINANCEMENT :

• Montant total du projet :

€

• Montant total des frais pédagogiques :

€

• Montant du financement prévu sur le 2,1% de l'établissement :

€

• Montant du financement demandé (frais pédagogiques uniquement) sur le fonds d'aide en 2022 :

€

en 2023 (si projet pluriannuel) :

€

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER LES PIÈCES SUIVANTES :

- la présentation du projet
- le programme de formation
- le devis de formation
- l'identité du prestataire choisi

- le nombre d'agents et les grades concernés par le projet de formation
- la durée de la formation prévue
- la date de début de formation

Signature du directeur et cachet de l'établissement :

Bulletin à retourner à l'ANFH.

Les demandes seront étudiées à chaque Comité Territorial, soit 4 fois/an (avec délai d'instruction d'1 mois).

En cas de modification des conditions de réalisation (notamment report des dates de démarrage sur l'exercice suivant), l'établissement devra présenter une nouvelle demande.